

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2008

CONTRATS DE PARTENARIAT - (n° 779)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 12

présenté par
M. Goasguen, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 2

Dans l'alinéa 14 de cet article, substituer aux mots :

« et à l'amélioration de l'efficacité énergétique ou »,

les mots :

« , à l'amélioration de l'efficacité énergétique et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.